



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA SOMME

Décision dans le cadre de l'examen au cas par cas  
du plan local d'urbanisme de la commune de Villers-Bretonneux  
en application de l'article R.121-16 1° et 4° c) du code de l'urbanisme

**La Préfète de la Région Picardie**

**Préfète de la Somme**

**Officier de la Légion d'Honneur**

**Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu la directive 2001/42/CE du 27 juin 2001 du Parlement Européen et du Conseil concernant l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement, notamment son annexe III ;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L. 121-10, R121-14 et R.121-16 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret du 31 juillet 2014 nommant Mme Nicole KLEIN, Préfète de la Région Picardie, Préfète de la Somme ;

Vu la demande d'examen au cas par cas déposée le 12 novembre 2015 par communauté de communes du Val de Somme, représentée par Monsieur Pelletier, son directeur général, concernant la deuxième procédure de révision du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Villers-Bretonneux ;

Considérant que la deuxième procédure de révision a pour objectif de classer en zone AUF1 (zone urbanisable à court terme à vocation d'activité) un secteur actuellement classé en zone AUF2 (zone urbanisable à long terme à vocation d'activité) au PLU en vigueur de la commune de Villers-Bretonneux, approuvé le 30 juin 2014 ;

Considérant que la commune de Villers-Bretonneux prévoit, sur cette zone AUF1, l'implantation d'une déchetterie sur une surface d'environ 1 hectare ;

Considérant que la deuxième procédure de révision prévoit en contrepartie de classer en zone AUF2 un secteur actuellement classé en zone AUF1 du PLU en vigueur de la commune, ainsi les surfaces des secteurs AUF1 et AUF2 restent inchangées ;

Considérant que le territoire communal de Villers-Bretonneux est situé à quelques kilomètres de trois sites Natura 2000 : à environ 2,5 kilomètres au Sud de deux zones spéciales de conservation (ZSC) « Moyenne vallée de la Somme » et « Marais de la moyenne Somme entre Amiens et Corbie » et à environ 3,2 kilomètres au Sud de la zone de protection spéciale (ZPS) « Étangs et marais de la Somme » ;

Considérant que le territoire communal de Villers-Bretonneux est concerné par deux zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 1 « Larris de la Grande vallée d'Amiens à Démuin » située en limite communale Sud et « Bois l'Abbé, bois d'Aquennes et bois de Blangy » située en limite communale Ouest ;

Considérant que la deuxième procédure de révision ne concerne pas ces secteurs ;

Considérant que la mise en œuvre de la révision du PLU de Villers-Bretonneux n'est pas susceptible d'entraîner des effets notables sur l'environnement ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture de la Somme ;

## ARRÊTE

### Article 1er :

La deuxième procédure de révision du PLU de Villers-Bretonneux n'est pas soumise à évaluation environnementale stratégique.

### Article 2 :

La présente décision, délivrée en application de l'article R.121-14 III du code de l'urbanisme, ne dispense pas des autorisations administratives auxquelles le projet peut être soumis.

### Article 3 :

Le secrétaire général de la préfecture de la Somme et le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Picardie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site Internet de la préfecture de la Somme.

Amiens, le **30 DEC. 2015**

La Préfète

Pour la Préfète et par délégation  
Le Sous-Préfet d'Amiens  
Secrétaire Général par intérim

Jean-Claude GENEY

### *Voies et délais de recours*

Recours gracieux (formé dans le délai de deux mois) :

Madame la préfète de département de la Somme  
51, rue de la République – 80 020 Amiens cedex 9

Recours contentieux (formé dans le délai de deux mois) :

Tribunal administratif d'Amiens  
14, rue Lemerchier – 80 011 Amiens cedex